

DRC4745 – Droit fiscal général

Michel Mathieu

Automne 2022

Description du cours

Analyse des dispositions de base relatives au calcul du revenu net, du revenu imposable et de l'impôt à payer d'un particulier. Le revenu net englobe le revenu d'emploi ou de charge, le revenu d'entreprise ou de bien, les autres types de revenus et le gain en capital. Toutefois, le revenu d'entreprise ou de bien est analysée de façon plus détaillée dans le cours complémentaire Régime fiscal de l'entreprise - DRC4747. Relativement aux sociétés, nous ne traiterons que de certains concepts de base puisque l'analyse du régime fiscal des sociétés est au cœur du cours DRC4747. De plus, nous analyserons les dispositions de base relatives à la déclaration de revenus, l'avis de cotisation, l'avis d'opposition et l'avis d'appel d'un particulier.

Objectif du cours

Initier les étudiant.e.s au traitement fiscal des particuliers et les familiariser avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* et certains arrêts de base. Former l'esprit critique des étudiant.e.s en leur inculquant les connaissances de base nécessaires pour des cours en fiscalité ultérieurs. Analyser les différentes étapes d'un dossier en fiscalité jusqu'à l'appel en Cour canadienne de l'impôt et en Cour d'appel fédérale.

Méthode d'enseignement

Le professeur fournit les notes de cours, qui contiennent plusieurs exemples de calculs, de même que les arrêts à lire. Les étudiant.e.s doivent lire les documents applicables avant chaque cours. Les cours sont offerts sous forme d'exposés magistraux et de discussions en classe.

Méthode d'évaluation

Un examen préjudiciable de 25% au début du cours #5 et un examen final préjudiciable de 75%.

Principaux instruments de travail

Le professeur fournira les notes et la jurisprudence via BrightSpace. Les étudiant.e.s doivent se procurer la version 45 (parue en mars 2022) ou la version 46 (qui devrait paraître en septembre 2022) de La loi du praticien, Loi de l'impôt sur le revenu, de Thomson Reuters.